

Frais de déplacement (personnel du ministère de la Justice et du Cabinet de la ministre)

Paragraphe 16 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

Divulgateion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2015-2016

Trimestre : avril à juin

Personnel concerné	Total des frais de déplacement (en dollars)
Personnel du cabinet de la ministre	22 374,34 \$
Personnel du ministère de la Justice	378 452,70 \$

Informations complémentaires

Les données du personnel du ministère de la Justice incluent le Fonds accès justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.

Frais de déplacement (personnel du ministère de la Justice et du Cabinet de la ministre)

Paragraphe 16 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion
Divulgateion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2015-2016

Trimestre : juillet à septembre

Personnel concerné	Total des frais de déplacement (en dollars)
Personnel du cabinet de la ministre	21 638,54 \$
Personnel du ministère de la Justice	371 197,65 \$

Informations complémentaires

Les données du personnel du ministère de la Justice incluent le Fonds accès justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.

Frais de déplacement (personnel du ministère de la Justice et du Cabinet de la ministre)

Paragraphe 16 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion

Divulgateion des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2015-2016

Trimestre : octobre à décembre

Personnel concerné	Total des frais de déplacement (en dollars)
Personnel du cabinet de la ministre	33 961,46 \$
Personnel du ministère de la Justice	418 874,06 \$

Informations complémentaires

Les données du personnel du ministère de la Justice incluent le Fonds accès justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.